

NOTE DE PRESENTATION

DU BUDGET PRIMITIF 2022

Les grands axes de ce projet de budget

Dans un contexte où les taux d'intérêts demeurent faibles et où nous pouvons solliciter des cofinancements dans le cadre des plans de relance, nous faisons le choix d'un plan massif en investissement, destiné à accroître significativement l'attractivité, le rayonnement et la relance de notre département.

Il est notamment prévu d'augmenter les dépenses d'équipement de près de 30 % dès 2022, soit 51,2 M€ (contre près de 40 M€ en 2021).

Les grands axes de ce projet de budget

- Un plan massif de financement en investissement :

+28.5%

par rapport à 2021

- Destiné à accroître significativement l'attractivité et le rayonnement de notre territoire



Un budget de « relance »

Le budget voté, sections de fonctionnement et d'investissement confondues, est en nette augmentation par rapport à 2021: plus de 271 M€ de dépenses au total sont prévues en 2022, soit un montant supérieur aux dépenses votées au budget primitif de l'exercice 2021 (258,2 M€).

La plus forte hausse concerne les dépenses d'équipement (51,2 M€). Ce montant est le plus haut jamais programmé pour notre collectivité depuis 2015. S'agissant des seuls investissements nouveaux, cela représente une dépense de 250€/habitant (1/4 plus élevée qu'en 2021). Ce niveau nous place au-dessus des départements de notre strate (dont la dépense était à 160 €/habitant en 2020).

Un montant de 31,2 M€ est proposé au titre de l'emprunt qui équilibre le budget. Il ne correspond toutefois pas au montant qui sera effectivement souscrit en 2022, puisqu'il faudra alors déduire l'excédent de 2021. Ces éléments seront présentés à l'occasion d'une prochaine assemblée, à la fin du 1^{er} semestre 2022 (à l'occasion du vote du budget supplémentaire).

Un budget de « relance »

- Des projections de dépenses qui augmentent significativement par rapport à 2021:
 - **271,3 M€** (258,2 M€ en 2021) toutes sections confondues, dont :
 - **Un accent mis sur les dépenses d'investissement :** 51,2M€ hors dette (39,8 M€ en 2021), soit près de 30 % d'augmentation
- **Un besoin de financement plus élevé :** 31,2 M€ (18,1 M€ en 2021), qui sera en partie couvert par les excédents provenant des exercices précédents.

3

Les recettes (236 M€)

Pour financer ces dépenses, nous tablons notamment sur un niveau de recettes de 236 M€ en fonctionnement et en investissement, légèrement plus élevé qu'en 2021 (234,3 M€). Les seules recettes de fonctionnement (225 M€ en 2022) augmenteraient de 2,5 % (elles étaient prévues à près de 220 M€ en 2021).

Ce chiffre est établi à partir des éléments connus ou estimés d'après la loi de finances, les projections estimées de notre conseil et nos propres prévisions.

Parmi les éléments qui peuvent être retenus à ce stade, figure la prégnance des produits tirés de la fiscalité indirecte (146 M€, soit plus de 60 % des recettes de fonctionnement) ; il s'agit d'une tendance de fond que l'exercice 2022 ne contredit pas.

Un point de vigilance est à maintenir sur l'évolution des recettes provenant des droits de mutation :

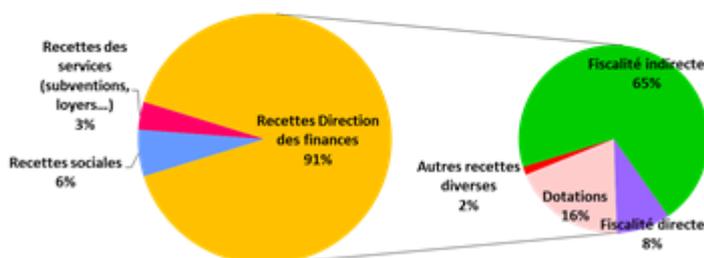
- qui depuis deux ans atteignent des niveaux inégalés (près de 30 M€ en 2020, chiffre qui sera dépassé en 2021) ;
- Cette tendance à la hausse s'explique par le relèvement du taux voté par notre collectivité en 2014, mais aussi et surtout par la dynamique du marché immobilier ;
- Il conviendra toutefois d'être prudent par la suite dans nos prévisions de recettes, face aux incertitudes qui pèsent sur des transactions qui relèvent de choix individuels, et sur lesquels les pouvoirs publics disposent de peu de visibilité.

De même, dans le cadre de la réforme fiscale qui s'est traduit par le remplacement des produits issus de la TFPB par une fraction de TVA, un montant de 58,5 M€ est prévu pour 2022, en progression de près de 3 M€ par rapport à 2021.

Les recettes (236 M€)* :

→ Comme pour les exercices précédents, une **prédominance des produits issus de la fiscalité indirecte (146,2 M€)**

→ En fonctionnement, des recettes qui devraient augmenter sensiblement en 2022 (+2,5%), dont la répartition est la suivante :



* Opérations réelles, recettes de fonctionnement et d'équipement (hors dette)

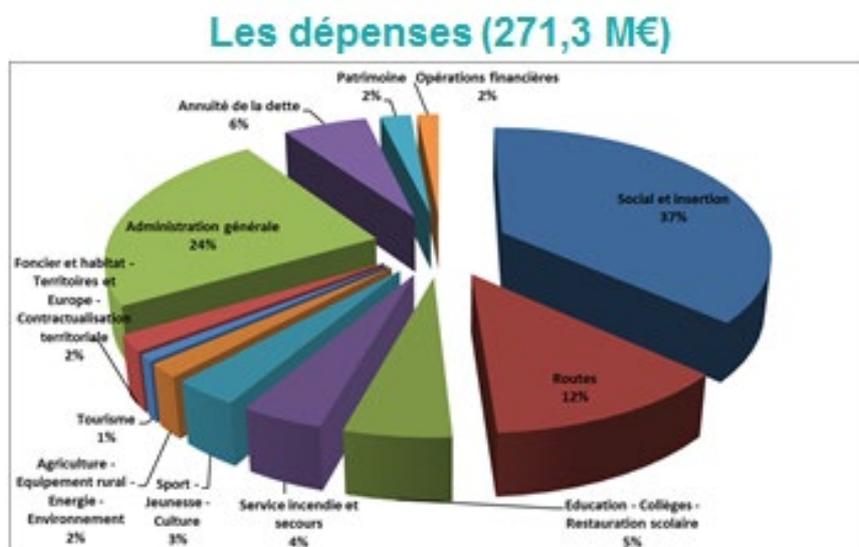
Les dépenses (271,3 M€)

Le graphique représente l'ensemble de nos dépenses programmées pour 2022. Elles sont classées par grande thématique en fonction de leur poids respectif dans notre budget.

Sans surprise, nos politiques « Social et Insertion » demeurent à la première place de nos dépenses. Cette somme est stable par rapport à 2021.

Le poids de la dette (qui ne tient pas ici compte des emprunts nouveaux de 2022) diminue par rapport aux projections de 2021, en raison de mouvements sur des emprunts revolving.

Les autres dépenses augmentent toutes par rapport à l'an dernier.



5

Les dépenses (toutes sections confondues)

Nos dépenses d'investissement s'élèvent à 69,5 M€, et nos dépenses de fonctionnement à 201,8 M€.

Ces deux sections confondues, les domaines d'actions qui se classent en tête de nos dépenses sont :

- Les Solidarités (près de 100 M€ de budget en 2022, soit un chiffre stable par rapport à 2021) ;
- Les dépenses relatives au poste « administration » (64,7 M€), qui regroupent notamment les charges de personnel (47,5 M€ en 2022 ; 46,5 M€ en 2021, soit une progression de 2%), les dépenses informatiques, les subventions aux budgets annexes, ... ;
- L'entretien courant et les opérations de rénovation/construction des ouvrages d'art (33,3 M€) ;
- L'annuité de notre dette (16,3 M€, hors emprunts nouveaux en 2022) ;



Les projets phares

En 2022, les projets phares à mener se déclinent autour de 4 axes :

- Notre Collectivité doit demeurer le « moteur » de l'attractivité du territoire ; pour cela, l'accent sera mis sur :
 - L'aide aux communes ;
 - Des actions d'accompagnement à l'aménagement du territoire (création du Fonds stratégique départemental doté de 100 k€ en 2022) ;
 - La participation à des salons (+100 k€ en fonctionnement sur la subvention à l'AD 04).
- Le Plan Montagne : un objectif ambitieux (se préparer aux changements notamment climatiques) qui innerve toutes les politiques départementales, telles :
 - La création d'une Direction générale adjointe dédiée ;
 - Une opération significative en matière de voirie : La Rochaille ;
 - Le soutien aux territoires de montagne.
- Le plan 100% collège
 - Notamment, des tablettes numériques pour tous les collégiens d'ici à la fin du mandat.
- Le plan « SDIS 2030 » :
 - Outre notre participation au fonctionnement qui augmente significativement (+1,1 M€ sur 3 ans pour participer à l'augmentation des charges de personnel) ;
 - +3 M€ sur 3 ans pour le renouvellement des biens mobiliers et immobiliers
 - (rappel) participation au titre du plan bâtementaire : plus de 7 M€ sur 10 ans.



Evolution de l'encours de dette au 1^{er} janvier

L'impact de la dette de ces mesures est le suivant :

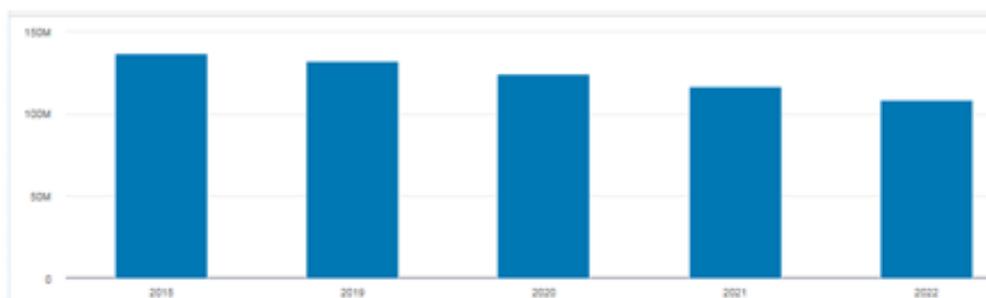
Au 1^{er} janvier 2022, notre encours de dette aura diminué par rapport à l'exercice précédent (108,4 M€ en 2022 contre 117,2 M€ en 2021), soit un encours de 660 €/habitant (contre 715€ en 2021, avec une moyenne pour notre strate démographique en 2021 de 650 €).

Cette tendance à la baisse est continue depuis 2017. Elle nous autorise aujourd'hui à nous projeter dans des dépenses nouvelles, dans un contexte de taux bas.

Avec une capacité de désendettement qui est très faible (elle sera inférieure à 3 ans fin 2021), nos ratios financiers demeurent en outre sains.

Evolution de l'encours de dette au 1^{er} janvier

→ Un encours de dette au 1^{er} janvier 2022 (108,4 M€), qui a régulièrement diminué (136,8 M€ en 2018), autorisant des marges de manœuvre.



8